

Le risque **cyclone**



Les bons gestes
pour limiter
le risque cyclone



L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS



Le risque cyclone

C'est entre décembre et avril que le risque de cyclones est le plus important. Je peux préserver mon installation électrique en prenant les mesures suivantes :

➔ **Avant la période cyclonique :**

Je fais réaliser par un professionnel l'élagage de la végétation qui pourrait endommager le conducteur aérien issu de mon comptage et qui m'alimente.

ATTENTION :

Le propriétaire ou locataire est aussi responsable de l'élagage des arbres plantés en domaine privé et qui débordent sur le domaine public où est située une ligne électrique.

➔ **En période de pré-alerte :**

Je mets à l'abri ou fixe tout ce qui sera susceptible de s'envoler et de se transformer en projectile durant le cyclone, et en particulier endommager les réseaux électriques.

➔ **Le cyclone est là :**

ATTENTION :

- Il n'est plus question d'élaguer ou de ranger les objets dangereux
- Je m'abrite et mets hors tension mon installation électrique

➔ **Après le cyclone :**

Je ne touche pas les lignes électriques à terre !



Disposition pratique

Je vérifie le retour à une alimentation stable du courant par un point d'éclairage. En cas de papillonnements ou d'éclairage trop faible je ne rebranche pas le reste de mes équipements et contacte ENERCAL. Par ailleurs, je m'assure de l'absence d'infiltration d'eau à proximités des appareils électriques de mon installation avant de les remettre en service.



Tél (687) 250 250 - Fax (687) 250 253
Orphelinat - 87, Avenue du Général de Gaulle
BP C1 - 98 848 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie

www.enercal.nc 